

E FOOT 38

PROCÈS VERBAL

N° 541



SAISON 2021 - 2022



JOURNAL OFFICIEL
DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



TABLE DES MATIERES



Nos Partenaires



CETTE SEMAINE :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL.....	6
COMMISSION DES ARBITRES	10
COMMISSION DELEGATIONS	14
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION .	16
COMMISSION FEMININES.....	18
COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE.....	20
COMMISSION FUTSAL	21
COMMISSION SPORTIVE	24
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS....	26
COMMISSION TECHNIQUE	27

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr

ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 25 janvier 2022

PROCÈS-VERBAL N° 541

COMMUNIQUÉ – TÉLÉTRAVAIL

En raison des nouvelles mesures gouvernementales et de l'obligation de la poursuite minimum de 3 jours de télétravail en entreprise jusqu'au 2 février, nous vous informons ci-après de l'organisation administrative du District pour la dernière semaine de janvier:

Veuillez noter : pendant les périodes de télétravail, la permanence téléphonique ne sera pas assurée. Merci de privilégier les mails.

Semaine 4 :

lundi 24	PRESENTIEL
mardi 25	TELETRAVAIL
mercredi 26	TELETRAVAIL
jeudi 27	PRESENTIEL
vendredi 28	TELETRAVAIL

Semaine 5 :

lundi 31	PRESENTIEL
mardi 1	TELETRAVAIL
mercredi 2	TELETRAVAIL
jeudi 3	PRESENTIEL
vendredi 4	PRESENTIEL

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL U20

Amende 90 €

Du 24 Janvier 2022

ISLE D'ABEAU

U20 D1

FORFAIT GENERAL FOOT A8

Amende 44 €

Du 21 Janvier 2022

MOIRANS 2

FEMA8D2 A

FORFAIT GENERAL U15

Amende 68 €

Du 19 Janvier 2022

ST MARCELLIN 3

U15D3 D

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE

Amende 140 €

Du 23 Janvier 2022

MOIRANS 2

CHALL GB

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 22 Janvier 2022

BOURBRE 2

TIGNIEU

VILLENEUVE

FEMA8D2 B

U17D3 C

U15D2 B

NON RETOUR DU DEFI JONGLAGE

Amende 25 €

2ème Tour Challenge Festival Isère U13

Du 4 Décembre 2021

ST GEOIRE EN VALDAINE 2

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 22 et 23 Janvier 2022

ECHIROLLES 3

AGNIN

U17D2 A

D4 E



TRESORERIE DE DISTRICT

CLUBS NON A JOUR DE TRÉSORERIE AU 17 JANVIER 2022

17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le **31 Janvier 2022**

519877 ST HILAIRE DE LA COTE (sous réserve d'encaissement)

533557 GRENOBLE DAUPHINE AS (sous réserve d'encaissement)

536496 ECHIROLLES SURIEUX

539477 TUNISIENS SMH (sous réserve d'encaissement)

547135 POISAT AC

564225 FUTSAL CLUB DE VOREPPE (sous réserve d'encaissement)

582776 F. C. AGNIN (sou reserve de virement)

TRESORERIE DE LIGUE

Décision de la Commission Régionale des Règlements (réunion du 18 janvier 2022)

Conformément à l'article 47.3, les clubs ci-dessous ont un retrait de 4 (quatre) points fermes pour non-paiement du relevé 02.

554434 F. C. DE ROCHETOIRIN

564092 GRENOBLE FUTSAL

552202 GAZELEC OMNISPORT VIENNE ST ALBAN
609367 C.OM.S. CATERPILLAR GRENOBLE
611693 GRENOBLE ENERGIE SP.
544257 VETERANS F.C. SILLANS
582053 R.C. VIRIEU FUTSAL

Dans le cas où ils ne régulariseraient pas leur situation au 01/02/2022, ils seront pénalisés d'un retrait supplémentaire de six (06) points fermes au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.

Décision de la Commission Régionale des Règlements (réunion du 18 janvier 2022)

Conformément à l'article 47.3 les clubs ci-dessous ont un retrait de **9 (neuf) points fermes** pour non-paiement du relevé 01 et relevé 02.

Les cinq points avec sursis infligés lors des réunions des 02 et 15 novembre 2021 sont transformés en points fermes s'ajoutant aux quatre points fermes prononcés ci-avant, soit un total de 9 (neuf) points fermes.

554434 F. C. DE ROCHETOIRIN
564092 GRENOBLE FUTSAL
552202 GAZELEC OMNISPORT VIENNE ST ALBAN
609367 C.OM.S. CATERPILLAR GRENOBLE
544257 VETERANS F.C. SILLANS

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr

COMMISSION D'APPEL

Mardi 25 Janvier 2022 à 18h00

PROCÈS-VERBAL N°541

Président : MONTMAYEUR Marc

Présents : MONTMAYEUR Marc, BRAULT Annie, MAZZOLENI Laurent

Excusé(s) : BLANC Aline, TRUWANT Thierry, BONNARD Christophe, FERNANDES Carlos, EL RHAFFARI Reda, FRANZIN Didier, SCARPA Vincent, RACLET Chrystelle, REMLI Amar

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel - date de parution et numéro PV

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1 .Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

CONVOCATION

Dossier 21-22-016D Match U17, D3, poule B du 04/12/2021 **VOREPPE / MOIRANS**

Appel du club de VOREPPE en date du jeudi 20 janvier 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline dans son dossier n°22/13/11 lors de sa réunion du mardi 11 janvier 2022, parue au PV n° 539 du jeudi 13 janvier 2022

Appel portant sur : Suspension d'un joueur de 6MF +A Amende 45 euros prise d'effet le 19/12/2021

L'audition aura lieu le mardi 8 février 2022 à 19h15

Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

AFFAIRE REGLEMENTAIRE – NOTIFICATION

Dossier 21-22-012R : Match U17, D1, poule B du 27/11/21, U.S.V.O / TOUR ST CLAIR

Appel du club de l'U.S.V.O en date lundi 6 décembre 2021 contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements dans son dossier n°11 lors de sa réunion du mardi 30 novembre, parue au PV n° 534 du jeudi 2 décembre 2021

Appel portant sur : match perdu par pénalité à l'équipe de l'U.S.V.O GRENOBLE (-1(moins un) point 0, (zéro) but) TOUR ST CLAIR (3 (trois) points, 0 (zéro) but)

La commission départementale d'appel s'est réunie le mardi 18 janvier 2022 au siège du district de l'Isère de football, dans la composition suivante :

M. MONTMAYEUR Marc – Président, M. MAZZOLENI Laurent, M. EL RHAFFARI Reda, M. SCARPA Vincent, M. FRANZIN Didier, M. BONNARD Christophe - Membres, M. FERNANDES Carlos - représentant de la commission des arbitres

Excusé(e)s : M. TRUWANT Thierry, M. REMLI Amar, Mme BRAULT Annie, Mme RACLET Chrystelle, Mme BLANC Aline.

Avec la présence, aux fins d'être entendus sur l'affaire précitée, de :

Pour le club de **USVO GRENOBLE**

M. FAOUZI GHRAIRI, PRÉSIDENT, LICENCE N°2511133957, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ

M. ARCHI NABIL, CORRESPONDANT, LICENCE N°2508666957, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ

POUR LE CLUB DE **TOUR ST CLAIR**

M. ZOCCA JEAN LUC, PRÉSIDENT, LICENCE N°2520228347, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ

M. DURAND HUGO, CORRESPONDANT, LICENCE N°2568635042, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ

OFFICIEL

MAURIES PIERRE, ARBITRE DE LA RENCONTRE, LICENCE N°2546141301, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ

COMMISSION SPORTIVE D.I.F

M. VACHETTA MICHEL, PRÉSIDENT, LICENCE N°2543017673, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ

COMMISSION REGLEMENTS D.I.F

M. BOULORD Jean Marc, Président, licence n°2538651242, régulièrement convoqué

L'appelant ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F

Après rappel des faits et de la procédure,

Considérant la décision de la commission des règlements, de donner match perdu par pénalité à l'équipe de l'USVO GRENOBLE en vertu du non-respect de l'article 8-4-3 des règlements de jeunes du D.I.F

Considérant les éléments fournis par la commission sportive, informant avoir modifié en date du mardi 23 novembre 2021, le lieu et l'horaire du match conformément à la planification des matchs par les services de la Ville de GRENOBLE, à savoir terrain Raymond ESPAGNAC à 14 heures.

Considérant que la commission sportive constate sur le site du district un changement de terrain, mais pas d'horaire, sans pouvoir donner d'explication à ce changement

Considérant les informations fournies par le club de l'USVO GRENOBLE qui informe avoir eu les lieux et horaires de son match, modifiés par la ville de GRENOBLE téléphoniquement, et, avoir eu comme consigne, de prévenir l'adversaire et district.

Considérant que le club de l'USVO a respecté cette consigne par l'envoi d'un mail au club TOUR ST CLAIR, au District et au service de la Ville de GRENOBLE, le mercredi 24/11 à 8h40. Mail précisant le nouveau terrain et le nouvel horaire prévu, mais ne précisant pas le motif de cette modification.

Considérant les informations de l'arbitre qui fait part d'une désignation tardive le vendredi 26/11 vers 22h30, et, comme lui a demandé le désignateur, a appelé le club de l'USVO GRENOBLE pour connaître le lieu et l'horaire du match.

Considérant que les renseignements téléphoniques fournis à l'arbitre par le club de l'USVO GRENOBLE étaient, terrain de l'UFRAPS et l'horaire de 15h30.

Considérant les déclarations des représentants du club de TOUR ST CLAIR, disant avoir reçu le mail mais pas donné suite, du fait d'un dysfonctionnement administratif dans le traitement du mail.

Considérant que les représentants du club de TOUR ST CLAIR précisent avoir vérifié comme à leurs habitudes, les horaires le vendredi soir pour organiser le déplacement, et, avoir constaté sur le site du D.I.F que le match était programmé terrain UFRAPS à 14h00.

Considérant les différents échanges téléphoniques entre les clubs et entre membres des clubs le samedi 27/11/21 permettant d'établir que la délégation du club de TOUR ST CLAIR était présente sur le site de l'UFRAPS pour une rencontre à 14h00.

Considérant qu'après un échange téléphonique avec le club de l'USVO GRENOBLE mettant à jour la modification de programmation, la délégation du club de TOUR ST CLAIR, sur les conseils de son Président, a décidé de ne pas attendre 15h30 et de revenir, du fait de la distance et des engagements pris avec les accompagnateurs. Décision confirmée après échange entre l'arbitre et le club de TOUR ST CLAIR, puis la rédaction de la FMI notant le club visiteur comme absent.

Considérant la déclaration de la commission de règlements ayant traité le dossier comme une modification injustifiée de la programmation au regard de l'article 8-4-3 des règlements des championnats de jeunes du D.I.F ;

Considérant qu'a posteriori, le 11/01/22, le service en charge de la planification des matchs de la ville de Grenoble informe que la modification de lieu et d'horaire était de son fait et résultait d'un problème technique sur le terrain Raymond ESPAGNAC ayant entraîné la déprogrammation de tous les matchs prévus sur ce terrain le weekend du 27 et 28 novembre 2021.

Considérant que la commission des règlements, tout comme la commission sportive, ont eu connaissance de la modification de planification de la ville de GRENOBLE seulement lors de l'audition de ce jour

CONSIDERANT la procédure de rappel de planification des matchs sur la ville de Grenoble, parue par voie de PV 535 du 9 décembre 2021, expliquant qu'il revient à cette dernière de fixer la planification en accord avec les horaires prévus aux règlements.

PAR CONSEQUENT il résulte de l'audition :

- Qu'une modification de planification par la Ville de Grenoble a bien été effectuée.
- Que cette modification n'a pas fait l'objet d'une information de la part de la ville avant la rencontre aux instances mais est confirmée au moment de l'audition.
- Que le club de l'USVO Grenoble qui a relayé la modification n'a pas indiqué les motifs de cette dernière.
- Que le club de TOUR ST CLAIR n'a pas donné suite au mail ne permettant pas de lever le doute sur la planification.
- Que le D.I.F a procédé à la modification du terrain mais pas de l'horaire participant de ce fait à la confusion.
- Que le départ de la délégation de la Tour St Clair, légitime au regard de l'organisation du déplacement n'a pas permis de jouer la rencontre.
- Que la commission des règlements n'avait pas l'information de la part de la ville de Grenoble sur ce changement.

PAR CES MOTIFS, la commission d'Appel **INFIRME** la décision de la commission des règlements à savoir :

Match perdu par pénalité à l'équipe de l'USVO Grenoble (-1 point), FC La Tour St Clair (3 points)

Pour dire

- Match à jouer à une date à fixer par la commission compétente.
- Mets les frais d'appel inhérent à la procédure à la charge du District
- Mets les frais de déplacement à l'audition des clubs et de l'officiel à la charge du District.
- Mets les frais de déplacement de l'arbitre lors du match du 27 novembre 2021 à la charge du district.

S'agissant d'une affaire règlementaire ce dossier reste susceptible d'appel devant de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football suivant les modalités des articles 182,188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président
Marc MONTMAYEUR

La secrétaire de séance
Annie BRAULT

COMMISSION DES ARBITRES

MARDI 25/01/2022 à 18h30

PROCÈS-VERBAL N°541

Président : SABATINO Joseph
Présents : KODJAJANIAN Jean Marie, VAGNEUX Luc

arbitres@isere.fff.fr

NOTE AUX ARBITRES / OBSERVATEURS

Le questionnaire à domicile à faire pendant la trêve vous a été envoyé le vendredi 24/12/21 par le secrétariat via un lien. Ce questionnaire sera à retourner au plus tard le vendredi 28 janvier 2022. (Date butoir) Ce questionnaire est obligatoire pour tous les arbitres et Observateurs.

Il est à faire en ligne. A ce jour 77 retours. La note sera prise en compte pour le classement de fin de saison.

Aux retardataires (Arbitres, Observateurs), Dernier délai Vendredi 28 Janvier minuit.

Dans le cas de l'adoption et la mise en application du pass vaccinal, nous remercions par avance les officiels qui ne pourraient plus être désignés même temporairement par rapport à la date d'application d'en informer obligatoirement par mail leur désignateur dès la connaissance de la date d'application et de saisir une indisponibilité sur le Portail Des Officiels (ex Mon Compte FFF) qui pourra évoluer ensuite en fonction des directives sanitaires.

Comme vous avez pu suivre les mesures gouvernementales, Le pass vaccinal est de rigueur à compter de ce lundi 24 Janvier.

- **Important : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF.**

• **RAPPEL AUX ARBITRES**

Il est rappelé aux arbitres l'obligation de faire un rapport en cas d'exclusion, faits de jeux, réserve technique, et ont pour obligation d'être présents aux auditions des commissions du district (discipline et appel)

- Rapport non conforme : amende 10 €
- Rapport non envoyé : amende 30 €
- Absence à audition sans justificatif : amende 50 €

Il est demandé également aux arbitres de s'appliquer dans la rédaction des rapports disciplinaires. Certains écrits souffrent d'un manque de clarté qui rend difficile la compréhension dudit rapport.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014) Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

La CDA demande aux arbitres officiant en féminines de faire respecter le règlement ci-dessus

• **RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT**

>> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :

La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

>> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs.

INFORMATIQUE

La CDA a entamé l'informatisation des données (fiches de renseignement, transfert des dossiers, archives...) pour faciliter le travail des dossiers des arbitres. Un panel se chargera de cette lourde opération dans les meilleurs délais.

TUTORATS

Les Arbitres ayant effectué des tutotats doivent impérativement envoyer leurs rapports au district (ces rapports servent de justificatif pour vous faire régler.)

DESIGNATIONS :

Veillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 - ASSISTANTS	07-85-98-74-44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – FEMININES	06-17-14-62-03	yuksel.ferdinand@gmail.com
GUIRADO-PATRICO Nathan	U20 ligue et district	06-21 31-09-49	designateur-u20-38@outlook.fr
CUSANNO Stéphane	U 17 + U15	06-46-41-36-44-	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	Mustaky38@yahoo.fr

OBSERVATEURS

CHARLES	JACQUES	06 87 88 47 39	jacques.charles0982@orange.fr
DETHOOR	SYLVAIN	06 61 72 39 97	sdethoor@free.fr
FELIX	DANIEL	06 85 08 31 77	daniel.josette.felix@orange.fr
MARCE	CHRISTIAN	06 03 69 05 94	christianmarce@gmx.fr
SPARAPANO	PATRICK	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com
TAPIA	JOSE	06 28 06 42 62	tapiajose@free.fr
THOMET	JEAN	06 48 96 25 42	thomet.jean@orange.fr

FORMATIONS : FIA 2021-2022 :

Si les conditions le permettent, 2 autres formations sont prévues :

- FIA programmée les 5 , 12 , 19 Février 2022 **est reportée aux 12, 19 et 26 Février 2022 (8h30 / 18h00) FA : (8h30/12h00) ; Site : Moidieu Detourbe.**
- FIA : 5 , 12 , 19 Mars 2022 (8h30 / 18h00) FA : (8h30/12h00) Site ; **District de l'isere**

NOTES AUX ARBITRES

Lorsque vous êtes indisponible hors délai, en plus de prévenir votre désignateur, vous devez poser votre indisponibilité sur le site portail des officiels.

Important :

Il est demandé aux arbitres de ne plus appeler le district pour les paiements mensuels qui sont effectués le 10 de chaque mois.

Si toutefois passée une date de 7 jours (vers le 17 du mois pare exemple), vous n'avez toujours pas été réglé, appeler le secrétariat du district à ce moment là pour régularisation.

Les clubs nous font remonter que beaucoup d'arbitres ne sont pas joignables. **Vous devez impérativement envoyer à vos clubs un numéro de téléphone en mode difusable .**

Merci aux clubs de faire le nécessaire.

Un club doit pouvoir vous joindre en toutes circonstances

RAPPEL AUX CLUBS

- **RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT > FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION : La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1. > Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs**

Aux clubs qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation, merci de faire le nécessaire pour régler les arbitres en fin de rencontre.

- **Les clubs doivent impérativement prévenir les officiels de match en cas d'annulation ou report d'un match pour différents motifs.**

ATTENTON

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

Mardi 25 Janvier 2022 à 18h

PROCÈS-VERBAL N°541

Président : CICERON Fabien
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan
Absents : HESNI Mohamed, AGACI Franck

.....
PRESIDENT : CICERON FABIEN - Portable : 06 33 54 57 25
DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan - Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :
E-mail : delegations@isere.ff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec en-tête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : l'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués.

INFORMATION AUX DÉLÉGUÉS :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

MESURES COVID POUR LES DÉLÉGUÉS

Il est demandé à tous les délégués de se déplacer avec leur masque et de respecter l'ensemble des gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation sociales.

Les délégués doivent porter le masque dès leur arrivée au stade et le garder durant l'intégralité de la rencontre jusqu'à leur départ du stade

Il est aussi demandé à tous les délégués de mettre en place l'organisation de la vérification du **pass vaccinal** auprès **de toutes les personnes présentes sur la feuille de match**.

Le « pass vaccinal » consiste en la présentation de l'une de ces trois preuves :

- **certificat de vaccination** (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles) ;
- **certificat de rétablissement** de plus de 11 jours et moins de six mois ;
- **certificat de contre-indication à la vaccination.**

Une dérogation permettant d'utiliser **un certificat de test négatif de moins de 24h dans le cadre du « pass vaccinal » sera possible jusqu'au 15 février** pour les personnes ayant reçu leur première dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur deuxième dose.

DÉSIGNATIONS :

WEEK END DU 29 ET 30 JANVIER				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U17 D3 POULE B	VILLENEUVE	VOREPPE	EL RHAFARI REDA	FRAIS AU CLUB DE VILLENEUVE
SENIORS D1 POULE A	BALMES NORD ISERE	ASIEG	BOULORD JM	CAISSE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE A	VALLEE GRESSE 2	FC2A	SOUDANI HAMID	CAISSE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE A	VILLENEUVE	VERSOUD	VELOSO JOSE	FRAIS AU CLUB DE VILLENEUVE
SENIORS D1 POULE A	TOUR ST CLAIR 2	MURETTE	BLANCHEFLEUR BERNARD	CAISSE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE A	EYBENS 2	GIERES 2	BOUHAZAMA KAMEL	CAISSE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE A	ST CASSIEN	SASSENAGE	EL RHAFARI REDA	CAISSE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	ST MAURICE EXIL	FORMAFOOT	CICERON FABIEN	CAISSE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	JARRIE CHAMP	CHARVIEU	LAZAAR SAMID	CAISSE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	COTE ST ANDRE 2	VEZERONCE	DIASPARRA GUILLAUME	CAISSE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	ST MARTIN D HERES	VALLEE GUIERS 2	HUGOT DANIEL	CAISSE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	ECHIROLLES 3	CROLLES	MORE CLAUDE	CAISSE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	MOS3R 2	REVENTIN	MALLET MARC	CAISSE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	ESTRABLIN	NIVOLAS	GIRARD VEYRET NORBERT	CAISSE PEREQUATION

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 25 Janvier 2022 à 18h00

PROCÈS-VERBAL N° 541

Président : M. Mallet
Présent : M. Montmayer
Excusés : J.P Bert ; F Agaci ;

La commission éthique et prévention présente des meilleurs vœux à l'ensemble des clubs isérois. Prenez soin de vous et des autres.

RECIDIVE CLUBS

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
Artas Charantonay ; Pont de Claix ; Villeneuve ; Seyssinet ; Tour Saint Clair ; Asp Bourgoin ;
Crolles ; Vallée de la Gresse ; Eybens ; Sassenage ; Domarin ; Nivolas ; Abbaye ; Oyeu ;
Deux Rochers

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.2
Domarin ; Villeneuve ; Vallée de la Gresse ; Sassenage ; Seyssinet ; Artas Charantonay ;
Grésivaudan ; Deux Rochers ; Abbaye

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 31 Mars 2022, les informations nécessaires leurs ont été données lors de l'A.G du 3 Juillet 2021

Saison 2021-2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
Eybens ; Seyssins

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 23 Novembre 2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJAT VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note aux responsables des équipes U15D1 et U17D1

Pensez à commencer de remplir les documents pour le Challenge Claude Montpied vous trouverez le règlement du Challenge Sportivité Jeunes ainsi que la fiche Challenge sur le site du District dans Document puis Ethique et Prévention puis Saison 2021-2022 puis Sportivité Seniors et Jeunes

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 540 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes **NON RECUES** ce jour :

Agnin ; Bizones ; Boss ; Bouchage Passins ; Bourg Oisans ; Bourgoin Asp ; Champagnier ; Chatte ; Comelle ; Cvl 38 ; Ent Gresivaudan ; Ent.Foot.Etangs ; Flacheres ; Fontaine ; Grenoble Dauphine ; Gresivaudan ; Les Avenieres ; Nivelas ; Noyarey ; Pierre Chatel ; Polienas ; Quatre Montagnes ; Rachais ; Sassenage ; St Antoine ; St Cassien ; St Simeon Bressieux ; Susville ; Thodore ; Uo Portugal ; Vallee Gresse ; Villeneuve ; Virieu Valondras ; Voreppe

Listes **reçues ce jour et NON VALIDEES** :

Cheyssieu ; Claix ; Cremieu ; Eyzin Pinet ; Fc2A ; Villefontaine

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

COMMISSION FEMININES

Réunion du 25 janvier 2022

PROCÈS-VERBAL N ° 541

Président : Jacques Issartel

Présent : Gérard Bouat

Excusé : Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDITDE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Courriers : VALMONTOISE, GT A C N D, GT NIVOLAS T ST C, MOIRANS, BOURBRE, FORMAFoot B V, G A P S, EYBENS, VOUREY, G F 38, LA MURETTE, DOMARIN, VALMONTOISE, VALLEE DE LA GRESSE

C O V I D

A l'heure actuelle, pour bénéficier du protocole C O V I D
Contacter Elisabeth Belot, référent C O V I D

CHAMPIONNAT SENIORS A 11

D2

J 10 du 30 Janvier

VOUREY – SUD ISERE

Manque accord de SUD ISERE



CHAMPIONNAT SENIORS A 8

D1

J 2 du 30 Janvier

VALMONTOISE – DOMARIN match inversé

Se jouera à DOMARIN samedi 19 h 30

D2

Poule A

MOIRANS 2 forfait général





COUPE SENIORS A 11

LE 20 Mars

HAUTE TARENTEISE – LA MOTTE SERVOLEX

SUD ISERE- CLAIX

GT NIVOLAS T S C- VAREZE

MOIRANS- VER SAU

GT A C N D - G U C FF

VOIRON MOIRANS – SEYSSINS

EXEMPT

BOURBRE , DOMENE

COUPE U 18

1e tour

G A P S – FF ECHIROLLES du 29 Janvier se jouera à 14 h 30

COUPE U 15

1e tour

NIVOLET – ST PIERRE SPORT le 12 Février

CHALLENGE MONTPIED U 15 / U 18

Le challenge MONTPIED qui récompense les équipes U 15 et U 18 débutera lors de la 2e phase

Pour les différentes modalités, renseignements sur le site

Onglet : Ethique et Prévention puis

- Fiche de la sportivité
- Fiche challenge

Pensez-y, de belles récompenses vous attendent

FESTIVAL U 13

Suite aux inscriptions (19 équipes) reçues, un tour de cadrage aura lieu le 29 Janvier

La journée se déroulera sur 4 sites

GUC FF, CROLLES BERNIN, GT A C N D, GT NIVOLAS T S C

2 qualifiés par poule (2 x 4) pour la finale départementale du 2 Avril

8 à 12 joueuses

Matches de 16 Mn, (20 Mn pour la poule de 4) sans mi-temps, ni pause coaching

Hors-jeu à la ligne médiane

Défi jonglage à faire avant le début du 1e match, celui-ci départagera les équipes en cas d'égalité

FUTSAL U 13

Le plateau de SUD ISERE, prévu le 6 février est annulé

La commission féminine remercie les clubs de SUD ISERE et de ST SIMEON DE BRESSIEUX pour leur réservation de gymnase

PLENIERE :

Sera organisée quand la situation sanitaire le permettra

Le Président

J. Issartel

06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 25 janvier 2022 à 19h00

PROCÈS-VERBAL N° 541

Président : Patrick MONIER
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.ff.fr

90. GSE : noté (prochain match 07/02/2022).

91. Turcs de Grenoble : noté (match vs Touvet-Terrasse). Accords clubs et CFSE pour match mercredi 26/01/2022.

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.ff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

Accessible sur le site : District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants_Foot-Semaine-et-Entreprise_2021-2022 (mise à jour du 10/11/2021).

Arbitre : Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, mustaky38@yahoo.fr, arbitres@isere.ff.fr

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.ff.fr

Terrains, ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

COUPE DE L'ISERE, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

T03. Air Liquide – GSE.

Match du 31/01/2022 reporté au lundi 28/02/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

T03. CEA Grenoble – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 31/01/2022, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Programmation des matches en retard

RJ02. ASPTT 2 ST – GSE.

Lundi 07/02/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

RJ01. GSE – CEA Grenoble.

Lundi 14/02/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

RJ06. ASPTT 2 ST – Air Liquide.

Lundi 14/02/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

RJ09. GSE – Air Liquide.

Lundi 21/02/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

NOTE AUX CLUBS - FOOT A 8

En prévision des 2èmes phases des championnats D2 et des 1/4 de finale des coupes, certaines équipes pourront être amenées à disputer 2 matches par semaine (lundi et mercredi, lundi et jeudi, ou mardi et jeudi). Pour ces mêmes raisons, la CFSE autorise l'inversion des matches, dirigeants vous contacter. Rappel : rectifier la date initiale du match (jeudi sur les feuilles de match) si celle-ci ne correspond pas à la date réelle de la rencontre.

COUPE DE L'ISERE, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

T05. Turcs de Grenoble – Métropolitains.

Lundi 31/01/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 31/01 au 03/02/2022

T07. Abbaye – Métropolitains.

T07. Deux Rochers 1 – Villeneuve.

T07. Saint-Martin d'Hères – Billieu.

Matches à jouer semaine du 07 au 10/02/2022

T07. FCVBG – Champagnier 1.

T07. Poisat – Champagnier 2.

T07. Deux Rochers 2 – Touvet-Terrasse.

T07. Rachais 1 – Brézins.

T07. Fontaine Les Îles – Jarrie-Champ 2.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 07 au 10/02/2022

J09. Métropolitains – Fasson.

J09. Abbaye – Saint-Martin d'Uriage.

J09. Jarrie-Champ 1 – Deux Rochers 1.

J09. Billieu – Eybens.

J09. Exempt : Saint-Martin d'Hères.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Poule B, RJ03. Turcs de Grenoble – Touvet-Terrasse.
Mercredi 26/01/2022.

COMMISSION FUTSAL

Mardi 25 JANVIER 2022 à 18h00

PROCÈS-VERBAL N°541

Président : CARRETERO Christophe

Présent : CARRETERO Christophe

Excusé : SUEUR Pierre

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS :

F.C. Allobroges Asafia : Lu et noté.

Vallée du Guiers F.C. : Lu et noté.

RAPPEL :

Suite à divers retours à la commission futsal, tous les clubs recevants doivent mettre à disposition un vestiaire pour les arbitres. Si cette obligation n'est pas respectée, l'arbitre de la rencontre pourra décider de ne pas arbitrer la rencontre et le dossier sera transmis à la commission des règlements et des terrains pour suite à donner.

INFO :

FORMATION REFERENT SECURITE FUTSAL

Afin de donner la possibilité aux clubs de disposer en leur effectif de nouveaux référents sécurité Futsal et ainsi de permettre à certains d'entre eux de se conformer à l'obligation réglementaire, une session de formation « référents sécurité Futsal » se déroulera le samedi 05 février 2022 de 09h00 à 13h00 à Tola Vologe, Résidence Formation, 350 B Avenue Jean Jaurès, 69007 LYON
Pour cela, consulter l'annonce de ce stage parue sur le site Internet de la Ligue.
La date limite des inscriptions est fixée au vendredi 28 janvier 2022.

COVID : Consultez «synthèse protocole 03 janvier 2022» sur la page d'accueil du DIF pour connaître les conditions de report d'une rencontre.

COUPE DÉPARTEMENTALE FUTSAL U13 ; U15 ; U17 ET FÉMININES

(sous réserve des conditions sanitaires du moment) :

Ouverture des inscriptions pour les clubs de foot libre.

U13 : Académie des collines : 2 équipes.
USVO : 5 équipes.
AS Vézeronce-huert : 2 équipes.
Futsall des Géants : 2 équipes.
Vallée du Guiers : 2 équipes.

U17 : US La Murette : 4 équipes.
USVO : 2 équipes.
Vie et Partage : 1 équipe.
Vallée du Guiers : 2 équipes.
FC Allobroges Asafia : 1 équipe.

U15 : USVO : 2 équipes.
AS Vézeronce-huert : 2 équipes.
Futsall des Géants : 1 équipe.
Vie et Partage : 1 équipe.
Vallée du Guiers : 1 équipe.

Féminines Séniors :
US La Murette : 1 équipe.
AS Vézeronce-huert : 2 équipes.

Si des clubs ont la possibilité d'avoir un prêt de gymnase pour l'organisation de nos coupes, merci de vous mettre en relation avec la Commission Futsal.

Le FUN FUTSAL pour les équipes de U15 D1 est également reconduit cette saison.

1° JOURNÉE DE CHAMPIONNAT D1 FUTSAL :

Académie des Collines / Espoir Futsal 38 :

FC Voironnais / Futsal Picasso : Le samedi 26/03/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

3° JOURNÉE DE CHAMPIONNAT D1 FUTSAL (DU 03/01 AU 09/01/22) :

Mistral Grenoble1 / Nuxerete Fs 38 2 : Le vendredi 25/03/22 à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).

8° JOURNÉE DE CHAMPIONNAT D1 FUTSAL (DU 10/01 AU 16/01/22) :

Futsal des Géants 2 / Futsal club United : Le mercredi 02/03/22 à 20h30 (gymnase des saules, Grenoble).

Mistral Grenoble1 / Mistral Grenoble 2 : Reporté (gymnase Ampert, Grenoble).

Merci de trouver rapidement des dates pour rattraper ces rencontres et de les communiquer à la Commission Futsal.

10° JOURNÉE DE CHAMPIONNAT D1 FUTSAL (DU 24/01 AU 30/01/22) :

Espoir Futsal 38 / Vie et Partage 2 : Le samedi 29/01/22 à 15h00 (gymnase Municipal, St Alban de Roche).

Futsal Picasso / Mistral Grenoble 2 : Le vendredi 28/01/22 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).

Nuxerete Fs 38 2 / Futsal club United : Le dimanche 30/01/22 à 15h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

Mistral Grenoble1 / Exempt.

Futsal des Géants 2 / Exempt.

Académie des Collines / Exempt.

FC Voironnais / Exempt.

6° JOURNÉE DE CHAMPIONNAT D1 FUTSAL (DU 31/01 AU 06/01/22):

FC Voironnais / Futsal des Géants 2 : Le samedi 05/02/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Futsal Picasso / Futsal Voreppe : Le vendredi 04/02/22 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).

Futsal Pont de Claix / Futsal club United : A définir (gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).

Mistral Grenoble 2 / Vie et Partage 2 : Le vendredi 04/02/22 à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).

Espoir Futsal 38 / Nuxerete Fs 38 2 : Le samedi 05/02/22 à 15h00 (gymnase Municipal, St Alban de Roche).

Mistral Grenoble1 / Exempt.

Académie des Collines / Exempt.

11° JOURNÉE DE CHAMPIONNAT D1 FUTSAL (DU 07/02 AU 13/02/22) :

Mistral Grenoble 1 / Académie des Collines : Le vendredi 11/02/22 à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).

Vie et Partage 2 / Futsal Picasso : Le samedi 12/02/22 à 17h00 (gymnase Croix de Verrine, Grenoble)

Futsal club United / Espoir Futsal 38 : Le samedi 12/02/22 à 19h30 (gymnase des collines, Chirens).

Futsal Voreppe / FC Voironnais : Le samedi 12/02/22 à 19h00 (gymnase Arcade, Voreppe).

4° JOURNÉE DE CHAMPIONNAT D1 FUTSAL (DU 14/02 AU 20/02/22) :

Académie des Collines / Futsal Pont de Claix : Le dimanche 20/02/22 à 18h00 (gymnase georges Bras-sens, Pont Evêque).

Espoir Futsal 38 / Futsal des Géants 2 : Le samedi 19/02/22 à 15h00 (gymnase Municipal, St Alban de Roche).

FC Voironnais / Nuxerete Fs 38 2 : Le samedi 19/02/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Futsal club United / Mistral Grenoble 1 : Le samedi 19/02/22 à 19h00 (gymnase des collines, Chirens).

12° JOURNÉE DE CHAMPIONNAT D1 FUTSAL (DU 28/02 AU 06/03/22):

Académie des Collines / Mistral Grenoble 2 : Le dimanche 06/03/22 à 18h00 (gymnase georges Brassens, Pont Evêque).

FC Voironnais / Vie et Partage 2 : Le samedi 05/03/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Nuxerete Fs 38 2 / Futsal Voreppe : Le dimanche 06/03/22 à 15h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

Les feuilles de matchs doivent être scannées et transmises via footclubs dans les 48h.

COMMISSION SPORTIVE

Mardi 25 Janvier 2022 à 14h00

PROCÈS-VERBAL N°541

Président : Michel Vachetta

Présents : Annie Brault, Gérard Bouat, Bernard Buosi, Dan Marchal, Daniel Guillard, Mathieu Saubin.

Absent : Amar Remli.

U10 / U11

Reprise des plateaux : Au vu de conditions sanitaires liées au COVID 19, il a été décidé que la reprise des plateaux se ferait après les vacances de Février, le 5 Mars. Il sera prévu 9 journées pour ces plateaux, le dernier étant le 11 Juin.

La composition et le calendrier de ces plateaux paraîtront la 1° semaine du mois de Février.

Les clubs souhaitant rajouter des équipes ou en retirer par rapport à la 1° phase peuvent le faire en adressant un mail à la commission avant le 31 Janvier.

Les clubs peuvent aussi formuler leur désidérata pour cette date afin d'être étudiés.

U13

Rappel : Challenge Festival National

Seul les 1er de chaque plateau sont qualifiés. Une seule équipe qualifiée par club pour la finale départementale.

FINALE DEPARTEMENTALE DU FESTIVAL NATIONAL: Appel à candidature

Les clubs souhaitant organiser cette finale départementale, le 2 Avril, doivent adresser leur candidature avant le 15 Février (date butoir).

Le cahier des charges de cette organisation est à demander au secrétariat du district.

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88



U15 A 8

Merci aux équipes de reconfirmer vos inscriptions en U15 à 8.

U15

La programmation de certains matchs de retard pour le 12/02/2022 sont reprogrammés (à consulter sur le site).

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94

U17

A tous les clubs qui ont des matchs en retard.

La programmation des matchs en retard a été effectuée. Consultez le site pour voir les nouvelles dates.

Tirage coupe : Tour de cadrage du 26 février 2022.

EYBENS 2 / MOS3R 1.

CVL 38 / MURETTE1.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38

U20

ISLE D'ABEAU : Pris note du forfait général de votre équipe.

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49

SENIORS

RAPPEL : A partir du 1er février 2022 nous repassons en horaire d'été.

Lever de rideau : 13h00.

Match principal : 15h00.

Courrier du club de Pierre Chatel : La commission ne donne pas suite à votre demande de report du Match du dimanche 30 Janvier 2022.

Le tirage de la coupe Fabrice MARCHIOL et du challenge Lucien GROS BATHAZARD sera effectué mardi 1er Février 2022 au district de l'Isère.

Pour rappel ce tirage est intégral.

Responsable Michel Vachetta 06.25.25.31.32

VETERANS

ES RACHAIS : Demande d'une deuxième équipe vétérans enregistrée.

Responsable Michel Vachetta 06.25.25.31.32

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie BRAULT

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 4 février 2022 au lundi 7 février 2022

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 5 février 2022

Match U13 D2

AJAT VILLENEUVE/FCCROLLES 3 à 13h30

Match U18F à 8

GUC - AJA VILLENEUVE/USVO à 13h00

Match U15 D2

AJA VILLENEUVE/US ABBAYE à 16h00

Match U20 D2

AJA VILLENEUVE/FC ST MARTIN D'HERES à 18h00

dimanche 6 février 2022

Match U18 R2

GF38 2/AIN SUD FOOT à 13h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 5 février 2022

Match U15 D3

FC2A 3/FC ST MARTIN D'HÉRES 4 à 13h30

Match U15 D3

FC2A 2/FC MISTRAL à 15h30

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (RUGBY / FOOT À 8)

samedi 5 février 2022

Match U13 D3

ASIEG/FC 2 ROCHERS 2 à 13h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHÉTIQUE)

samedi 5 février 2022

Match U13 D4

FC MISTRAL 2/AS FONTAINE à 13h30

Match U13 D2

FC MISTRAL/USVO à 13h30

Match U20 D1

USVO/FC2A à 16h30

dimanche 6 février 2022

Match Seniors D2

ASIEG 2TUNISIENS SMH à 14h30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 5 février 2022

Match U13 D2

US ABBAYE/FC ÉCHIROLLES 2 à 13h30

Match U13 D2

US ABBAYE/US GIÈRES à 13h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 5 février 2022

Match U15 R1

GF38/AS ST ÉTIENNE à 13h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 5 février 2022

Match U14 R1

GF38/AS ST ÉTIENNE à 13h00

dimanche 6 février 2022

Match U19F Nat.

GF38/FC LE CANET ROUSSILLON à 12h00

Match seniors R1

GF38 2/FC CLUSES SCINZIER à 15h00

Match Seniors R1

GF38/CLUSES SCIONZIER à 15h00



STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 5 février 2022

Match U13 D4 FC2A 3/OC EYBENS 6 à 13h30

Match U13 D2 GF38 2/FC2A à 13h30

Match Critérium U13 GF38/ES MANIVAL à 15h00

dimanche 6 février 2022

Match Seniors D5 ASGD/CA GONCELIN à 12h00

Match seniors D4 TURCS DE GRENOBLE/FC VINAY à 14h30

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 5 février 2022

Match U15 D3

USVO 2/FC 2 ROCHERS à 15h00

Match U15 D2

USVO/AC SEYSSINET 2 à 17h30

dimanche 6 février 2022

Match Seniors D3

USVO/SUSVILLE MATHEYSINE à 14h30

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 25 janvier 2022

PROCÈS-VERBAL N°541

Président : Samuel BOURGEOIS

DETECTION PPF U14G, JOUEURS NÉS EN 2008 2ND TOUR (CLUBS U15 LIGUE)

Date :	MERCREDI 2 FEVRIER 2022
Lieux :	ST MARCELLIN - LA COTE ST ANDRE
Organisation :	sur 2 sites, avec un plateau de 3 équipes.
	Ce tour concerne exclusivement les clubs engagés dans le championnat U15 de niveau Ligue (Régional 2).
Rappel sur les modalités d'inscription :	Chaque club concerné convoque 14 joueurs U14 (1ère année U15) avec au moins 1 gardien de but. La liste des joueurs convoqués est à renvoyer au district de l'Isère par mail : district@isere.fff.fr et l'autorisation parentale est à remettre à chacun des joueurs afin de la ramener remplie le jour du rassemblement. (documents reçus dans votre boîte mail). Si l'effectif est insuffisant pour constituer 1 équipe, il est possible de compléter : par des joueuses U14F/U15F, ou/et des joueurs U13 nés en 2008, ou/et des joueurs U15 nés en 2007, voir constituer une entente avec un autre club à proximité.
	L'équipe inscrite est encadrée par son éducateur respectif. Les éducateurs de la Commission Technique du District et ceux de la Commission Technique « élargie » se chargent de l'observation des joueurs.
Contenus :	Matchs 11 c 11 et 2 matchs par équipe. Durée des matchs = 30min.

MERCREDI 2 FEVRIER Stade de La Saulaie Avenue de la Saulaie - 38160 ST MARCELLIN	MERCREDI 2 FEVRIER Stade Rémy Jouffrey Avenue charles de gaulle - 38260 LA CÔTE SAINT ANDRE
O. ST MARCELLIN	F.C. COTE SAINT ANDRE
F.C. SEYSSINS	MOS3R FOOTBALL CLUB
E.S. DE MANIVAL	U.S. LA MURETTE

MERCREDI 2 FEVRIER - ST MARCELLIN				MERCREDI 2 FEVRIER - LA COTE ST ANDRE			
14H00	Rdv stade équipes	F.C. SEYSSINS	O. ST MARCELLIN	14H00	Rdv stade équipes	F.C. COTE SAINT ANDRE	MOS3R FOOTBALL CLUB
14H20	Rdv stade équipe	E.S. DE MANIVAL		14H20	Rdv stade équipe	U.S. LA MURETTE	
14H30	début 1er match durée = 30min	O. ST MARCELLIN	F.C. SEYSSINS	14H30	début 1er match durée = 30min	F.C. COTE SAINT ANDRE	MOS3R FOOTBALL CLUB
15H00	fin 1er match			15H00	fin 1er match		
15H05	début 2è match	E.S. DE MANIVAL	F.C. SEYSSINS	15H05	début 2è match	U.S. LA MURETTE	MOS3R FOOTBALL CLUB
15H35	fin 2è match			15H35	fin 2è match		
15H40	début 3è match	O. ST MARCELLIN	E.S. DE MANIVAL	15H40	début 3è match	F.C. COTE SAINT ANDRE	U.S. LA MURETTE
16H10	fin 3è match			16H10	fin 3è match		



Programmation des prochains Tours :

2nd Tour PPF U14 clubs championnat U14 Ligue - MERCREDI 9 FEVRIER 2022 de 14H à 17H15 au STADE COLETTE BESSON : 274 Route des Béthanies, 38430 MOIRANS (lieu à confirmer) ;

3ème Tour PPF U14 - MERCREDI 16 FEVRIER 2022 de 14H à 16H30 au STADE COLETTE BESSON : 274 Route des Béthanies, 38430 MOIRANS (lieu à confirmer), avec les joueurs retenus à la suite des 2 premiers tours de Détection U14.

Match prépa. RASSEMBLEMENT LIGUE U14 – MERCREDI 13 AVRIL (lieu à déterminer) : Sélection Isère contre Savoie.

RASSEMBLEMENT LIGUE – JEUDI 21 AVRIL au Centre TOLA VOLOGE à LYON.

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN FEVRIER 2022

CFF3 7-8 ET 10-11 FEVRIER 2022 BEAUREPAIRE (SESSION COMPLETE)

Attention RDV à la Salle du Rocher (lieu de la formation théorique) à l'adresse suivante : Place du Jeu de Paume 38270 Beaurepaire. Possibilité de se garer sur le parking de la piscine ou du cinéma (gratuit).

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

Liste des éducateurs convoqués

Nom	Club
BALDUCCI Nicolas	O.C. D'EYBENS
BAROU Roger	GUC FOOTBALL FEMININ
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BERTHOLAT Fabien	U.S. REVENTINOISE
BRUGEL Laurent	F.C. LA TOUR ST CLAIR
BRUNET Philippe	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIÈRES F.
CAILLIS Mehdi	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
DESPRES Yoane	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ
DIALLO Elhadj	A. S. DU GRESIVAUDAN
DOUCÉLIN Florian	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIÈRES F.
FERNANDES Jeremy	C.S. VOREPPE
FLORINDO BAPTISTA Charly	A.S. ST LATTIER
GRIZAK Thomas	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
GUERRIER Sebastien	F.C. BOURGOIN JALLIEU
HARTER Cedric	F.C. VAREZE

EXCUSE

JOLY Jean Christophe
JOURNET Guillaume
JUBAN Quentin
LEBLANC Stephane
MAISSA Fred
MARQUISIO Fabrice
NSANGOU KIHOULOU Disteh
OLIVO Carol Ann
PAOLI Damien
PAUZIN Hugo
PECOUD Nicolas
PETIT Lucas
RABATEL Alexis
SING Alain
VAILLANT Patrick
VANSPRANGHE Jeremy

RUY MONTCEAU
A.S.L. ST CASSIEN
ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
U.S. BEAUREPAIROISE
F.C. D'ECHIROLLES
ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
C.S. NIVOLAS VERMELLE
F.C. BOURGOIN JALLIEU
F.C. BOURG D'OISANS
F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
U. S. CREYS-MORESTEL
F.C. VAREZE
F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
U. S. CREYS-MORESTEL
U.S. REVENTINOISE
F.C. VAREZE

Liste d'attente
SURIANO Richard

FC ECHIROLLES

CFF1

21 AU 24 FEVRIER 2022 VALLEE DU GUIERS (SESSION COMPLETE)

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

Liste des éducateurs convoqués

Nom	Club
ARREDONDO Xavier	U.S. JARRIE CHAMP
BAMA Paul Arnaud	U.S. GIEROISE
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BENGHEDFA Mouad	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BESSEAT Cyprien	F.C. SUD ISERE
BESSENAY Kylyann	C.S. NIVOLAS VERMELLE
BOUHADDAD Sofyane	ABBAYE US GRENOBLE
BOUIH Amine	GUC FOOTBALL FEMININ
CHABOCHE Gregory	GRENOBLE FOOT 38
CHAMINADE Axel	U.S. GIEROISE
CICERON Adrien	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
COLLET BEILLON Guillaume	A.S. D'OYEU
FAURE COMTE Samuel	F.C. VALLEE BLEUE
FERRAUD Roger	O. NORD DAUPHINE EXCUSE
JULIEN Stephane	ABBAYE US GRENOBLE



KOUYOUMDJIAN Valentine
KRICHEN Wael
LEBLANC Thomas
MAMONOFF Brice
MENAD Siham
MOREIRA Thomas
MOREL Benoit
OURACI Kamel
PICAUD Sarah
PROUVOST Maeva
RICHARD Patrice
RICHARD Theo
RIVOIRE Antoine
SAMMUT Remi
SANCHIS Fabrice
DI MATTEO Vincent
TREMOURÉUX Thomas
URRIANI Matteo

GUC FOOTBALL FEMININ
A.S. TULLINS FURES
ENT. FOOTBALL DES ETANGS (Remplacé par Vincent DI MATTEO)
C.S. NIVOLAS VERMELLE
F.C. D'ECHIROLLES
F.C. VALLEE BLEUE
O. NORD DAUPHINE
GRENOBLE FOOT 38
ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
C.S. NIVOLAS VERMELLE
A.S. TULLINS FURES
A.S. TULLINS FURES
U.S. REVENTINOISE
U.S. REVENTINOISE
U.S. GIEROISE
ENT. FOOTBALL DES ETANGS
ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
F.C. MOIRANS

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN MARS 2022

CERTIFICATION CFF1 2 MARS 2022 CHARVIEU

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
AIT IZEM Fatiha	SAINT MARTIN D HERES F. C.
ANNEQUIN Samantha	C.S. NIVOLAS VERMELLE
AUGIER Anthony	U.S. DOLOMOISE
BORTOLUSSI Raphael	GRENOBLE FOOT 38
BOUCHER Thierry	AS VEZERONCE HUERT
BOUDE Melvin	EYBENS
DIRAT Jordan	F.C. DU LIERS
DOMAS Cedric	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
FONTAINE Audric	C.S. VOREPPE
FRIZON Anthony	U.S. DOLOMOISE
GARCIA Leo	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
GHARBI Aymen	GRENOBLE FOOT 38
GUILLERMAZ Donovan	F.C. BALMES NORD ISERE

LECLERC Thierry	A. S. DE DOMARIN
MENDEZ Matteo	MOS3R FOOTBALL CLUB
MENDEZ Thomas	MOS3R FOOTBALL CLUB
MOULIN BARASSI Thibaut	A.C. SEYSSINET PARISET
N'GOALA Mickael	SPORTING NORD ISERE
PAITREAU Simon	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
PENALVER Antoine	VALLEE DU GUIERS
PEREIRA Elisabete	U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN
PERNOT Aldric	U.S. DOLOMOISE
POTDEVIN Antoine	C.S. VOREPPE
SGHAIER Driss	VALLEE DU GUIERS

FORMATION CFF2 10-11 ET 17-18 MARS 2022 ST MARCELLIN

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

Liste des inscrits

Nom	Club
BENBOUDINA Cyril	A.C. SEYSSINET PARISET
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BERNARD Nicolas	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
BOUCHER Thierry	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
BUZZI Valentin	O. ST MARCELLIN
CHABOCHE Gregory	GRENOBLE FOOT 38
CLOVEL PANAY Gilles	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
CYPRIENNE Geraud	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
DE JESUS Thierry	F.C. COTE SAINT ANDRE
DIRAT Jordan	F.C. DU LIERS(FACTURATION DIRAT JORDAN)
DUBOIS PAGNON Luc	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
ERROCHDI Ridha	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
GAYET Johann	A. S. DE DOMARIN
GUERGAZI Kamel	O. ST MARCELLIN
JALLUD Cyril	U.S. LA MURETTE
JIBIDAR Mario	F.C. D'ECHIROLLES
LAGHRISSI Mourad	ISLE D'ABEAU F.C.
MALJOURNAL Jacky	U.S. LA MURETTE
MARTIN Boris	F.C. ST MARTIN D'URIAGE
MONGELLI Eros	ENT.S. DU RACHAIS
MONTOYA GRIMA Frederic	U.S. REVENTINOISE
MOREL Benoit	O. NORD DAUPHINE
MOREL Sylvain	O. NORD DAUPHINE
OUBELLIL Anthony	A. S. DE DOMARIN
OUSSENI MKADARA Ousseni	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
ROGER Thibault	O. ST MARCELLIN



SIMOES Christophe
SOMON Vincent
TURINO Johanne
VERGINI Thomas

F.C. COTE SAINT ANDRE
A. S. DE DOMARIN
ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
F.C. VALLEE DE LA GRESSE

Liste d'attente

PEREIRA Ruben
TLIBA Feriel
WILLIAM Kenny
AIT IZEM Fatiha
RABATEL Alexis
VIOUX Aurélien

ENT.S. DU RACHAIS
F.C. ALLOBROGES ASAFIA
F.C. ALLOBROGES ASAFIA
ST MARTIN D'HERES
F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
AS ST LATTIER

**CERTIFICATION CFF2
27 JANVIER 2022 à ST ISMIER**

REPORTE LE 23 MARS 2022

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ACHIR OUISSAM	O.C. D'EYBENS
ACHOURI Mheidi	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BIASIO Denis	GRENOBLE FOOT 38
BOUDE Melvin	O.C. D'EYBENS
CAPELLI LOIC	C.S. VOREPPE
COCHET Loan	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
COMBE EDDY	LA COTE ST ANDRE
DA ROIT Sylvain	F.C. LA SURE
FERNANDES JEREMY	C.S. VOREPPE
GUEYE Souleymane	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
LAINÉ Stephane	A.C. SEYSSINET PARISET
LUCATELLI Mickael	O.C. D'EYBENS
MONGELLI Jean Paul	ENT.S. DU RACHAIS
MUREDDU Jawad	A.S. CESSIEU
RICARD Jody	A. S. DE DOMARIN
ROUSSILLON Romain	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
SERVONNET Frederic	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
SING Alain	U. S. CREYS-MORESTEL
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
VILLALOBOS LATORRE Richard	AC SEYSSINET

CFF4 PROJET SPORTIF ET EDUCATIF 20 ET 21 JANVIER 2022 À SASSENAGE

REPORTÉ LE 24 ET 25 MARS 2022

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ABDOU Ludovic	F.C. MOIRANS
BELBEY BERRABAH	AS GRESIVAUDAN
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
COCUZZA Davy	U.S. SASSENAGEOISE F.
FARIA Joaquim	U.S. GIEROISE
FERNANDES Jeremy	C.S. VOREPPE
KACI Hassene	AM. TUNISIENNE ST MARTIN D'HERES
KEITA Ibrahima	OC EYBENS
MECCA Gaetan	U.S. GIEROISE
MONON Nicolas	U.S. JARRIE CHAMP
NAULEAU Cedric	F.C. COTE SAINT ANDRE
RAMOS Pascal	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
SCHREIBER Cyrille	F.C. SUD ISERE
TLIBA Feriel	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
YOUNES Habil	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER

INFO : LES FORMATIONS SUIVANTES SONT COMPLETES

CFF1 -Du 31/03/2022 au 08/04/2022 F.C. VALLEE BLEUE
CFF1 -Du 25/04/2022 au 28/04/2022 ST EGREVE

INFO : LA FORMATION SUIVANTE EST ANNULEE

Module U9 MINEURS Du 19 au 20 avril 2022

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômés fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications